Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261112-12_11_2026_03-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le douze novembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 novembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :12 Absents : 3 Pouvoirs : 3

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC,

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ), Amaury ROSA (pouvoir à Christine LAFFICHER LE FLOHIC), Justine ROBIN (pouvoir à Elisabeth GICQUEL)

Secrétaire de séance : Cyril DENIEL

12/11/2026-03	**FRICHE RUE DE ROPHEMEL : AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE** 1.1- Marchés publics

Madame le Maire rappelle la mission d'accompagnement de l'agence d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC) pour le recrutement d'un maître d'œuvre dans le cadre de la création d'un lotissement communal en réhabilitation d'une friche rue de Rophemel.

L'ADAC a fait parvenir une proposition de programme de maîtrise d'œuvre consistant :

- A concevoir un nouveau secteur d'habitation avec un impératif de densité (obligation de densité minimale de 20 logements par hectare dont 20 % de logements sociaux soit un nombre minimum de 14 logements dont 3 logements sociaux pour le futur lotissement rue de Rophemel) ;
- A accueillir de nouveaux habitants : plutôt des primo-accédants et familles avec jeunes enfants suivant la demande de l'équipe municipale ;
- Elargir la réflexion à la sécurisation de l'accès au lotissement via la route départementale.

Dans ce cadre, l'ADAC scinde la mission du maître d'œuvre en une phase études (diagnostic, avant-projet) puis une phase travaux (PRO, ACT, EXE, OPC, DET, AOR). A cette mission s'ajoutent des missions complémentaires : relevé topographique, permis d'aménager, étude hydro-pédologique, gestion intégrée des eaux pluviales, bornage des lots.

L'ADAC recommande donc une équipe de maîtrise d'œuvre ainsi composée :

- Paysage : paysagiste concepteur et/ou architecture
- Voirie et réseaux divers
- Hydraulique/gestion intégrée des eaux pluviales
- Topographie
- Géomètre

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261112-12_11_2026_03-DE

L'ADAC prévoit le calendrier prévisionnel suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre : novembre/décembre 2026
- Démarrage des études : décembre/ janvier 2027
- APS : fin mars 2027
- APD : juin 2027
- Dépôt du PA : septembre 2027
- Démarrage des travaux : 2028

Enfin, l'ADAC estime un coût de travaux d'aménagement (hors travaux de dépollution et démolition) à 280 000 € HT :

Après présentation par Madame le Maire, Madame Pascale MOUSSEAUX, conseillère municipale, interroge Madame le Maire sur le critère indiqué au programme de travaux selon lequel il faudrait favoriser dans ce lotissement l'accueil des primo-accédants et des jeunes familles. Elle indique qu'il lui semble avoir entendu Madame le Maire évoquer pour ce projet l'installation d'habitats intergénérationnels.

Madame le Maire répond qu'en groupe de travail la question s'est justement posée de savoir si la friche rue de Rophemel était l'endroit le plus approprié pour accueillir des habitats intergénérationnels du fait de son éloignement du bourg et de son accès.

Madame BELOT Loreena, adjointe aux affaires scolaires et sociales, informe qu'un projet privé sera prochainement présenté s'agissant d'un accueil intergénérationnel.

Sur la base de ce programme de maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre en charge de l'aménagement du lotissement rue de Rophemel en réhabilitation d'une friche (10 voix POUR ; 5 voix CONTRE : E. GICQUEL, C. GOUDÉ, G. DAGOREAU (pouvoir à C. GOUDÉ), E. DEBROIZE, Justine ROBIN (pouvoir à E. GICQUEL))**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

MAIRIE DE PLOUNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Cyril DENIEL

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 19/11/2026
Le Maire,
Claudine LUCAS

MAIRIE DE PLOUNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)